

Compte rendu de la réunion du mercredi 24 avril 2019 dans le cadre de la concertation en vue de la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Participants :

- Mme FAYSSE Danielle (garante de concertation)
- M. BARRUOL Patrice (directeur Départemental des Territoires et de la Mer)
- Mme SIRET-JOLIVE Kristell (directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, déléguée à la Mer et au Littoral)
- Mme BARBOUX Marie-Françoise (DDTM, équipe projet SMVM)
- M. LE DELEZIR Ronan (MCF Urbanisme et Aménagement du territoire à l'Université de Bretagne-sud)
- Etudiants de 3^{ème} année en licence d'Histoire-Géographie de l'Université Bretagne-Sud
- Etudiants de Master 1 et 2 Aménagement et Urbanisme des Territoires Littoraux de l'université Bretagne-Sud

Déroulé de la séance :

- Présentation des différents intervenants
- Présentation du DDTM et du SMVM (rôles, fonctions, cadre d'intervention) par Patrice BARRUOL
- Présentation du rôle de garant de concertation par Danielle FAYSSE (2 phases : « l'amont » qui représente le principe de concertation, récent, qui se développe depuis les années 1990 et 2000 ; et « l'aval » qui représente l'enquête publique, de 30 jours minimum sous la direction d'un commissaire-enquêteur, qui rédige un rapport d'enquête et donne son avis sur le projet sous forme de conclusions).
- Présentation du SMVM (fonctions, axes principaux, communes concernées, rôles, objectifs, évolutions des enjeux, acteurs et outils) par Marie-Françoise BARBOUX

Session de questions/réponses entre étudiants et intervenants

Révision du SMVM du Golfe du Morbihan

24/04/2019

- Quelle gestion est faite du besoin énergétique ? Par rapport à la bi-saisonnalité. comment gérer le surplus de population qui est en explosion pendant la saison estivale ?

Il s'agit d'encourager la production énergétique au niveau local.

Derrière la question c'est la question de la ressource en eau. C'est un problème assez prégnant de la situation en Bretagne. Dès le mois de février, suite aux nombreuses saisons sèches, le préfet a convoqué une réunion des gestionnaires des sécheresses. Le Golfe et son environnement concentrent énormément de besoins. Cela se fait pour la gestion d'eau potable depuis la loi NOTRE par les EPCI. Le SMVM encourage les énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux et des usages du Golfe. L'aspect saisonnalité n'a pas été forcément appréhendé et le problème le plus courant c'est le flux de circulation sur les rives.

- Sur l'afflux touristique, quelles sont les mesures de protection qui peuvent être mise en place pour gérer le trait de côte, la dégradation du sentier en lien avec le piétinement ? Avec l'exemple d'une commune comme Sarzeau ?

C'est un sujet qui est ressorti lors de la 1ère réunion publique. Certaines personnes du public avaient évoqué le principe de fermer le sentier en période de forte intensité. Si une bonne communication est mise en place ; cela est peut être possible ? Il s'agit de trouver le juste milieu entre aménagement et régulation. Aujourd'hui le sentier est devenu un produit d'appel et pose la question de la régulation.

- Pour les stations d'épurations, des mesures sont elles mise en place pour de meilleurs traitements, améliorer sur les conditions sanitaires ? Pourquoi n'avez-vous pas fait le choix de la gestion de la qualité des eaux ?

Le SMVM a toujours une gestion de l'eau mais plus restreinte qu'en 2006. Il est concerné par les pollutions d'origine maritime. La question des pollutions d'origine terrestre est désormais une responsabilité qui incombe au SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau), pour éviter le mille-feuille administratif. La pollution est un des autres sujets majeurs du SMVM et permet aussi de savoir comment le SAGE a évolué de son côté.

- Pourquoi avoir fait le choix de ne pas parler de l'inventaire du patrimoine, de ne pas mettre en place des indicateurs de temps pour mesurer l'évolution de la SMVM ?

Les indicateurs sont un sujet important ; leur définition est en cours. Il y aura des indicateurs même si les porteurs d'action continueront de faire évoluer les actions dont ils sont pilotes. Il faut pousser sur les critères précis pour évaluer les autres objectifs de la SMVM et des indicateurs phares pourrait être choisis avec les acteurs. Sur le plan d'eau la gestion du littoral, comme par exemple la pêche à pied et loisir professionnel ont-ils ou pas un impact négatif sur la fréquentation des oiseaux.

- Comment concilier la pêche à pied et l'environnement ?

Quelle gestion et quelle cohabitation entre plaisanciers et pêcheurs professionnels ?

Cela revient au sujet de la saisonnalité sur la différence entre été et en hiver. Dans le précédent SMVM il y a eu des avancées très importantes. La régulation du nombre de mouillages a déjà été faite, limité à 7000 mais les usages ont évolué (autrefois bateau à voile et à moteur). Par exemple cela se ressent sur les cales, en particulier le week-end. Le SMVM doit franchir un cran.

Dans le nouveau SMVM, aucune nouvelle cale d'accès est prévue et pas de nouvelle création de port à sec.

Au-delà du nombre de mouillages, on observe une augmentation des bateaux à moteur en mouillage hors du golfe, mais également du nombre de kayak/paddle. Faut-il fixer un nombre maximum de bateaux dans le golfe ? Les règles de navigation sont maintenues. Plutôt qu'interdire le SMVM incite au développement des bateaux électriques. Une étude sur le nombre de bateaux dans le golfe est un sujet à travailler. Une étude sur la fréquentation est lancée pour objectiver cette question.

- Une interrogation sur les potentiels de sanctions des comportements à risques par un renforcement des forces publiques

Beaucoup de polices différentes mais peu d'actions, peut-être favoriser la communication entre les différents services pour plus d'efficacité et une meilleure gestion des effectifs.

Un système de police est déjà en place (ONCFS, ...).

- Comment intégrer les jeunes actifs sur le golfe ? L'immobilier est en hausse et inaccessible aux jeunes.

Cela relève de choix politiques des élus : Logements/habitats sont pris en charge par les agglomérations. La loi SRU favorise le développement du logement social. Le SMVM de 2006 avait un volet urbaniste mais qui est depuis sorti car repris par les autres outils de planification (PLU, SCoT). Une articulation SMVM/SCoT est à trouver.

- La sédimentation du Golfe est un phénomène naturel que l'on retrouve également sur Lorient. Dans un espace à vocation touristique que peut être mis en place pour l'éviter l'envasement?

Pas d'orientation sur ce thème. La sédimentation est due au facteur naturel et parfois au mauvais entretien des parcs ostréicoles (sanctions prévues).

Une prescription impose aux ostréiculteurs d'entretenir leurs parcs (sanctions prévues). Politique de contrôle car quand ils laissent en place leurs parcs, il peut avoir des tables enfouies à cause de la sédimentation. Le sable est prélevé soit sur les plages ou parcs ostréicoles de façon à faciliter l'accès aux terrains les plus dans la vase. Il a été mis dans une pratique réglementaire, régit d'un code minier avec des règles strictes.

Des prélèvements pourraient être possibles. Cependant, un arrêté impose qu'une extraction du sable doit se faire sans impact environnemental, à montrer au travers d'une étude d'incidence).

- Quelle conciliation entre les manifestations sportives et l'environnement ?

Les critères existants ne correspondent pas forcément aux impacts des manifestations.

La législation est différente pour les manifestations qui ont lieu sur terre et sur mer. Celles en mer nécessitent systématiquement une étude d'incidence. Certains événements organisés en mer ont une incidence à terre. Les communes peuvent s'engager. Le SMVM peut néanmoins relever le problème.

- Question sur les conflits potentiels rencontrés par le SMVM et sa mise en place, quels acteurs et pourquoi ?

Importance du foncier et du processus NIMBY (existe des difficultés, exemple de Theix-Noyal/Séné et des chasseurs sur les rives, ont le droit de chasser les oiseaux sur une rive et pas sur l'autre)

- Est ce que vous rencontrez des difficultés dans un littoral breton avec les propriétaires, promoteurs immobiliers dans la mise en valeur des espaces ?

Nous avons fait face à des résistances fortes d'usagers (chasseurs, pêcheurs à pied), de propriétaires. La concertation est privilégiée à chaque tentative de projet environnemental.

- Les mesures permettent-elles de trouver une harmonie entre les activités de pêche et l'environnement ? Existe-t-il des mesures prises qui soient pertinentes pour la cohabitation écosystèmes marins/pêcheurs professionnels et de loisir ?

Il n'existe pas de données prouvant qu'il y a de la surpêche. Les pêcheurs professionnels doivent déclarer leurs captures mais sur un périmètre large, dépassent le golfe. Pour la

pêche de loisir il n'y a aucune donnée dans la mesure où la déclaration n'est pas obligatoire. Il est donc difficile de pouvoir contrôler pleinement les ressources exploitées par les différents acteurs. Le SMVM voudrait mettre en place une zone d'expérimentation comme une « zone de fonctionnalité halieutique », où l'on ne pêche pas là où se situe des espèces particulières de poissons. Cette mesure serait bénéfique à long terme aux pêcheurs.

Il n'existe pas de données prouvant qu'il y a de la surpêche. Les déclarations de capture s'opèrent sur un périmètre large, dépassent le golfe.

- Le SMVM ne risque-t-il d'être une couche supplémentaire face à d'autres organisations ou outils de planification ? Comment éviter le sentiment de surnorme, de millefeuille administratif ?

Pour éviter cela, on a retiré du SMVM les points traités par d'autres outils. Certaines problématiques nécessitent une prise en charge à l'échelle macro. Le SMVM est un territoire de co-construction et d'expérimentation. L'Etat porte le dossier et se fait le garant d'une vision d'équité.

Comment donner un côté plus attractif pour les jeunes ?

- Via Facebook
- Manque d'intérêt de la part des jeunes (découragés devant la somme de données à lire)
- Améliorer le graphisme et la présentation trop classique.
- Les modalités de concertation sont trop formelles : réunions, etc. ne parlent plus aux jeunes. Réfléchir sur de nouvelles formes de concertation.

Conclusion

Le territoire du SMVM est territoire d'expérimentations, et c'est ce à quoi les intervenants et l'Etat souhaitent se diriger. L'Etat est vu comme le garant d'une certaine égalité. Le SMVM du Morbihan est un projet qui est beaucoup plus développé qu'ailleurs et qui représente un projet d'avenir sur le long terme. Une décision concernant sa version finale devrait être prise fin 2019, avant les élections municipales de 2020.

Fait à Lorient, le 24 avril 2019.